



# PORQUEROLLES Séries 2020

## Avis de course

### Autorité organisatrice

L'International Yacht Club de Hyères (I.Y.C.H) vous invite à participer aux

### **PORQUEROLLES Séries IRC-Osiris**

Cette épreuve se déroulera en baie de Hyères du Vendredi **15 Mai** au Lundi **18 Mai 2020**  
(Accueil des concurrents sur l'Ile de Porquerolles).

### Règles

#### **1.1 La régata sera régie par :**

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur
- Les règles de jauge IRC et OSIRIS ainsi que les règles de classes concernées
- Les prescriptions et règlements de la FFV
- Les Instructions de Course des Porquerolles Séries
- Navigation nocturne : La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

#### **1.2 Sécurité et équipement**

- Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.
- Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles (Réf cartes Shom 7407, 7282 + facultatives : 6615 et 6616).

#### **1.3 Evacuation de détritrus :**

La RCV 55 est modifiée par la phrase suivante : « cependant le rejet de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

### **2 Publicité :**

En application de la Régulation 20 de la WORLD SAILING (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3 Admissibilité :**

La participation aux Porquerolles Séries est ouverte aux **monocoques jaugés en IRC et OSIRIS des classes R3 et D**, à l'exclusion des « sportboats ».

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à cette épreuve et en conséquence de ne pas agréer l'inscription de certains bateaux.

#### 4 Inscriptions :

Les dossiers d'inscription complets (certificat de jauge en cours de validité, liste d'équipage, licences, et règlement) devront parvenir à l'International Yacht Club d'Hyères,

avant le **1 Mai 2020**, par inscription en ligne sur le site [www.iych.fr](http://www.iych.fr)

rubrique inscription en ligne : [http://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=IYCH](http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=IYCH)

4.1 Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription :

- Les licences FFVoile « compétition » valides ou à défaut des licences FFVoile « adhésion » avec certificats médicaux
- L'autorisation de port de publicité
- Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale avec désignation du responsable légal.

4.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de la WORLD SAILING
- Une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle, ou demander d'être rattaché au contrat fédéral FFVoile pour l'épreuve pour la somme de 10€.
- Un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

4.3 Pour une annulation d'inscription après le 1 Mai 2020, une somme de 80€ sera conservée par l'organisation pour frais administratifs.

#### 5 Frais de participation :

Les frais de participation, voiliers longueur hors tout, sont les suivants :

- 15m et + 500 €
- 12 à 14,99m 400 €
- 10 à 11,99m 300 €
- Inférieure à 9,99m 250 €

Et participation de 30€ par équipier.

#### 6 Programme :

|                 |             |  |
|-----------------|-------------|--|
| Vendredi 15 Mai | 10 H à 12 H | Finalisation et Validation des inscriptions à Porquerolles ( <u>Clôture définitive à 12h</u> ) |
|                 | 13 H        | Briefing   |
|                 | 14 H 30     | 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) Bagaud Challenge                                    |
| Samedi 16 Mai   | 10 H        | 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) Porquerolles Challenge<br>Soirée des Equipages      |
| Dimanche 17 Mai | 10 H        | 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) Porquerolles Challenge<br>Happy Hour,               |
| Lundi 18 Mai    | 10 H        | 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (*) Ribaud Challenge<br>Remise des prix, cocktail       |

**(\*) Sous réserve de modifications, les concurrents seront avisés par avenant affiché la veille avant 20h.**

### **7 Instructions de course :**

Les instructions de course et parcours seront remis aux concurrents par MAIL, dès validation du dossier d'inscription complet.

### **8 Parcours :**

Pour la flotte IRC, les parcours seront de type construits (banane) et/ou côtier

Pour la flotte OSIRIS, les parcours seront de type Côtier

Comme définis en annexe des Instructions de course.

### **9 Système de pénalité :**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

### **10 Classement :**

Le système de calcul sera : Temps sur temps (durée de course exprimée en secondes X TCC) Le mode de classement utilisé sera le Système de Points à Minima, conformément à l'annexe A4 des RCV.

Chaque Challenge Bagaud, Porquerolles et Ribaud, fera l'objet d'un classement.

Le **Classement général des Porquerolles Séries** sera effectué sur l'ensemble des courses validées selon le détail :

- Si 2 courses validées, aucune n'est retirable
- De 3 à 7 courses validées, 1 course la moins favorable sera retirée
- A partir de 8 courses validées, 2 courses les moins favorables seront retirées.

L'épreuve sera validée à partir de 1 course validée.

### **11 Chef de bord :**

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer

Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre.

Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne.

Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »

### **12 Décharge de Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### **13 Places de port :**

Les redevances d'amarrage dans le port de Porquerolles du 15 au 19 Mai 2020 Midi sont comprises dans les frais de participation.

Les bateaux souhaitant stationner en dehors de ces dates sont priés de se mettre en rapport directement avec la capitainerie du port de Porquerolles au 04 98 04 63 10

#### **14 Communications radio :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient recevable par tous les bateaux. Restriction applicable aux téléphones portables.

#### **15 Droits à l'image :**

Dans le cadre de l'inscription, le chef de bord devra signer le document autorisant l'utilisation des droits à l'image au nom de toutes les personnes présentes à bord.

Les concurrents autorisent les organisateurs des Porquerolles Séries à utiliser sans aucune restriction leur nom, image, texte, vidéo aussi bien d'eux-mêmes que du bateau utilisé.

Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout média (incluant sans limitation la publicité par tous médias). Le nom et la biographie des équipiers pourront également être utilisés à cet effet.

#### **Informations complémentaires :**

**International Yacht Club d 'Hyères**  
**Base Nautique**  
**12, Avenue du docteur Robin**  
**83400 HYERES PORT**

Mail : [iych@orange.fr](mailto:iych@orange.fr)

Tel : 04 94 57 00 07 - 06 80 23 66 42

[www.iych.fr](http://www.iych.fr)

<https://www.facebook.com/InternationalYachtClubHyeres/>

